



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vers un nouveau développement pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle

RAPPORT COMPLEMENTAIRE

DE LA COMMISSION PROSPECTIVE A L'INTENTION DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Le rapport établi en commun à l'adresse des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds par les commissions « IRRER » (de la Ville du Locle) et « Prospective » (de la Ville de La Chaux-de-Fonds) donne des indications générales sur l'origine et le travail de ces deux commissions.

Néanmoins, il est apparu utile que ce rapport complémentaire contienne non seulement une présentation des réflexions et des propositions de la Commission prospective qui concernent spécifiquement La Chaux-de-Fonds (et ne figurent donc pas dans le rapport commun), mais aussi un historique plus détaillé de l'origine de la Commission prospective et de ses travaux.

Dès lors, le présent rapport reprendra sur certains points – mais de manière plus détaillée et approfondie – des questions déjà traitées dans le rapport commun précité.

1. Origine et constitution de la commission prospective

Lors de la séance du Conseil général du 21 mars 1996 M. Pierre Bauer (soc) et 6 cosignataires déposaient la motion suivante:

« En mai 1986, le conseil général prenait acte des conclusions d'une étude (faite par l'Université concernant l'incidence régionale des dépenses de l'Etat de Neuchâtel) qui mettait en évidence un déséquilibre considérable au détriment du Haut du canton; le Conseil général avait exprimé le désir que l'Etat joue mieux son rôle de régulateur et corrige les disparités régionales constatées qui constituent une véritable menace pour le Haut mais aussi pour la cohésion cantonale.

Dix ans plus tard, bien des changements sont intervenus (tunnel sous la vue des Alpes, début de la décentralisation de l'administration cantonale, etc.) mais plusieurs indices laissent à penser que les disparités constatées n'ont pas diminué dans une mesure satisfaisante.

Il paraît donc s'imposer de faire un nouveau bilan portant d'une part sur l'évolution des flux financiers entre le Haut et le Bas du canton et d'autre part sur les effets, pour le Haut, de la promotion économique cantonale et de la décentralisation amorcée de l'administration de l'Etat ».

Un amendement libéral / PPN avait été ajouté à la motion. Son contenu était le suivant:

« ...de l'Etat; de réaliser une étude complémentaire quant aux investissements effectués dans le Haut du canton ainsi qu'une analyse quant aux sociétés induites par la promotion économique dans le Haut, en mettant en évidence les raisons qui les ont poussées à s'implanter dans notre région ou à y renoncer ».

Cette motion amendée avait été acceptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil général du 11 septembre 1997.

Afin de donner suite à la motion, les Conseils communaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont mandaté l'institut de recherches économiques et régionales de l'université de Neuchâtel (IRER). Deux études ont été effectuées et ont été achevées, respectivement, en août 1999 et en février 2000. La première s'intitule « *Vers un nouveau développement pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle* » et la seconde a pour titre: « *Impact du budget de l'Etat sur l'économie du Canton de Neuchâtel* ».

Le Conseil communal a présenté un rapport du 15 mars 2000 sur ces deux études qui a été traité lors de la séance du Conseil général du 27 juin 2000. Ce rapport décrivait brièvement les deux études et demandait au Conseil général de donner son opinion « *quant aux mesures à prendre pour offrir à nos citoyens des possibilités d'emplois meilleures, un cadre de vie des plus agréables et créer une image positive de notre cité qui puisse amener de nouveaux habitants* ».

Chaque groupe a considéré qu'il n'était pas possible de se contenter d'une analyse de la situation au sens des deux rapports de l'IRER et a émis le souhait de prolonger la réflexion en donnant suite à la proposition du parti socialiste de créer une commission dans laquelle tous les partis soient représentés. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité. Les partis radical et libéral / PPN ont accepté par ailleurs que chacun de leur postulat lié au rapport du Conseil communal soit traité dans le cadre des travaux de la commission.

La commission s'est réunie pour la première fois le 25 septembre 2000. Elle s'est constituée de la manière suivante:

Président : M. Pierre Bauer (soc)
Vice-présidente : Mme Manuela Surdez (lib)
Rapporteur : M. Philippe Lagger (éco)

Les autres membres sont:

Mmes: Eva Fernandez Aeberhard (POP), Katia Babey (soc); Fabienne Montandon (soc), Silvia Morel (rad); MM. Alex Fischli (soc), Laurent Kurth (soc), Jacques Rosselet (lib), Daniel Ryter (lib), Francis Stähli (POP), Pierre-Alain Thiébaud (éco). Madame Manuela Surdez et Monsieur Daniel Ryter ont été remplacés suite à leur démission par MM. Gérard Bosshart et André Geiser. Ce dernier a démissionné par la suite et fut remplacé par M. Laurent Iff.

Il fut décidé que les deux études de l'IRER et les débats du Conseil général du 27 juin 2000 serviraient de fil conducteur au travail de la commission. Les commissaires devaient veiller à ne pas tomber dans le piège de faire une étude sur les études, mais devaient être innovateurs et amener des propositions nouvelles.

Dès la première séance, le souhait d'auditionner des personnes extérieures à la commission fut exprimé. Comme cela avait déjà été proposé lors de la séance du Conseil général du 27 juin 2000, il fut convenu que les intervenants devaient être choisis dans toute la région. Ces personnes devaient être des acteurs de la vie économique, des membres d'exécutifs ou de législatifs d'autres villes, des membres du Grand Conseil, des fonctionnaires de différentes institutions publiques ou parapubliques, etc..

Les discussions avec les intervenants externes furent animées à partir d'une liste de thèmes préparée par cinq membres de la commission (une personne par parti).

2. Travaux de la commission

Les travaux de la commission se sont étendus sur 18 mois. Ils ont donné lieu à de larges échanges de points de vue. La présente relation de ses travaux ne correspond pas à la chronologie des séances mais prend en considération les thèmes traités, ce qui permet d'élaborer le rapport de manière plus systématique et cohérente.

Dans la première partie du présent rapport nous avons mis en évidence les points qui nous sont apparus les plus importants dans les discussions menées au sein de la commission.

Il nous a paru également important de réserver un chapitre complémentaire concernant les intervenants externes invités à s'exprimer dans le cadre des travaux de la commission.

D'autre part, le Conseil communal a livré un rapport à l'intention de la commission prospective concernant les deux rapports de l'IRER. Ce dernier rapport apporte quelques pistes et propose par ailleurs la mise en œuvre d'actions concrètes. Vu l'importance du rapport du Conseil communal il sera donc annexé au présent rapport.

Les travaux de la commission ont porté pour l'essentiel sur les points suivants:

- L'examen des deux rapports de l'IRER
- L'audition des acteurs du monde économique et social
- L'établissement d'un catalogue concernant des actions à mener et des projets à réaliser
- Les relations entre les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. (cf. le rapport commun des commissions « IRER » et « Prospective », ci-après « le rapport commun »).

2.1 Examens des deux rapports de l'IRER

Nous ne distinguons pas dans la présentation des débats les points de vue des commissaires et ceux du Conseil communal. Les éléments ci-dessous synthétisent les points essentiels qui sont sortis des discussions.

2.1.1 Impact du budget de l'Etat sur l'économie du canton de Neuchâtel

Ce premier rapport de l'IRER confirme que les efforts de décentralisation, s'ils ont porté leurs fruits, ne sont pas suffisants. Cependant tout ce qui a été entrepris jusqu'à aujourd'hui va dans le bon sens. Le Conseil communal devra entreprendre des démarches auprès du conseil d'Etat en recherchant en priorité le financement par l'Etat de projets particuliers et originaux d'infrastructures ou d'équipements dans les Montagnes neuchâteloises.

En dernier recours, au cas où les démarches entreprises échoueraient, il faudrait entrer en discussion sur le versement d'une contribution annuelle forfaitaire. Cette demande doit aussi être proposée pour d'autres régions défavorisées et être associée à des projets de qualité.

2.1.2 Vers un nouveau développement pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle

Une première constatation s'est imposée dès le début des travaux de la commission: ce deuxième rapport de l'IRER n'est plus d'actualité sur tous les points. Du début de l'étude à la date de sa publication, de nombreux éléments nouveaux ont modifié la situation. L'ambiance générale et la situation économique ont changé. De morose, le climat général est devenu plus serein. Ce rapport mérite donc d'être analysé avec du recul et en s'appuyant si nécessaire sur la conjoncture actuelle.

Ledit rapport manque souvent de rigueur. La méthodologie utilisée laisse à désirer. Souvent les informations données n'ont pas été contrôlées. Le Conseil communal reconnaît avoir laissé à l'auteure une certaine liberté comme cela s'imposait s'agissant d'un travail confié à un institut universitaire

En outre, l'étude repose sur deux types d'analyses:

- les unes sur des faits qui ne peuvent pas porter à discussion
- les autres sur des impressions subjectives, qui méritent d'être discutées, voire infirmées.

L'analyse de son contenu a permis de discuter abondamment de tous ses aspects. Les suggestions concernant les mesures à prendre figurent dans le catalogue élaboré et approuvé par la commission.

La mesure de nos forces et de nos faiblesses a été largement abordée en commission. Pour aboutir à l'inventaire d'idées figurant dans le catalogue, il a fallu partir de différents constats. La description de quelques uns d'entre eux figure dans les paragraphes suivants.

La grille d'analyse utilisée sera calquée sur le document de travail préparé par quelques membres de la commission et utilisé dès la seconde séance de la commission.

La constatation préliminaire qui suit est importante. Elle sous-tend tout l'esprit du présent rapport.

La ville doit s'inscrire dans un projet global. Elle doit savoir ce qu'elle veut être, établir des lignes directrices qui définissent le développement désiré pour la région. L'unanimité n'est pas toujours possible. Des priorités doivent être données, au risque de déplaire parfois. Les hésitations et le manque de prise de décisions pourraient refléter l'image d'une ville en crise.

La ville ne se met pas toujours en situation d'entreprendre quelque chose, elle manifeste souvent des craintes, certes parfois fondées, mais qui la pénalisent largement aux yeux de l'extérieur. Il s'agit d'être positif face à ce que nous pouvons réaliser.

2.1.2.1 Relations entre la ville et les entreprises

Les relations avec les entreprises de la région ont évolué durant la dernière décennie. Les liens entre les entreprises et la commune sont moins étroits qu'ils ne l'étaient précédemment. Les centres de décisions se sont souvent éloignés (quelque part en Suisse ou ailleurs dans le monde). Ce phénomène n'est pas propre à la région. Il est lié à la concentration des entreprises et à la mondialisation. De plus, dans les holdings, ces centres de décision sont très « volatiles » dans le sens où les décideurs se retrouvent tel jour à tel endroit sans que ce soit le siège de l'entreprise.

Cette situation rend bien plus difficile le suivi des entreprises par les autorités politiques, qu'elles soient communales, cantonales ou fédérales. Les décisions sont souvent prises au sein d'entreprises multinationales, qui dans le mouvement de la mondialisation ne font guère de sentiments pour les régions.

Le Conseil communal précise cependant que des liens privilégiés existent avec la direction de certaines grandes entreprises. Mais la qualité de ces relations varie selon la localisation des centres de décisions ou selon les personnalités qui sont à la direction des entreprises.

Les changements à la tête des entreprises sont nombreux et plus fréquents que par le passé. Les cadres et les dirigeants sont fréquemment natifs d'autres régions ou d'autres pays. Au surplus, ils n'habitent généralement pas le Haut du canton et ne s'investissent pas dans la région sur les plans politique et social.

Les cadres consacrent beaucoup de temps à la gestion de leur entreprise. Cette forte activité professionnelle les empêche souvent de s'associer activement au destin de la ville.

Les travailleurs sont aussi plus mobiles. Ainsi, plus du tiers des personnes travaillant à La Chaux-de-Fonds sont pendulaires.

Cela a des conséquences bien visibles au niveau politique. Peu de médecins, de commerçants, d'industriels, de travailleurs participent à la vie politique. Mais peut-être sont-ils engagés en d'autres lieux?

Les relations avec la promotion économique cantonale ne sont pas toujours faciles. Cette dernière organise des visites d'entreprise sans l'annoncer ou elle le fait au dernier moment. Les dossiers ne sont pas envoyés à la commune.

Toute l'activité est concentrée sur la promotion exogène, la promotion endogène est négligée. Lors des visites, le Haut devrait être prioritaire par rapport au Bas. Des principes appliqués actuellement tels que « le tertiaire pour le Bas, le secondaire pour le Haut » devraient être abandonnés. Le tertiaire a aussi sa place dans le Haut.

Tous ces éléments sont une réalité. Ils sont souvent indépendants de la volonté du pouvoir politique. Cependant il est possible de les dépasser par une action volontariste. Le catalogue s'attache à montrer qu'il est possible - par des actions de collaboration avec les entreprises et la promotion économique cantonale - de tenter de prendre notre destin en mains et d'inverser la tendance négative.

Le Conseil communal doit agir comme moteur de toutes ces actions. Il est indispensable de répandre « hors de nos frontières » l'idée que nous disposons d'un potentiel régional. Il est aussi important de conserver les spécificités du Haut, tout en jouant sur la diversification.

La commune doit être largement impliquée dans les relations avec les entreprises par l'intermédiaire de son service économique.

Par contre, lorsqu'il s'agit de relations entre les entreprises et leurs clients, celles-ci doivent se manifester auprès du service économique communal si elles désirent disposer de documents qui présentent la ville de manière positive.

La commune ne peut assumer la réalisation de toutes les actions décrites dans le catalogue. Selon le type d'actions préconisées, elle sera acteur, initiateur, catalyseur, intermédiaire, soutien.

2.1.2.2 Relations entre la ville et ses habitants

Géographie

Géographiquement, la ville de La Chaux-de-Fonds est, avec celle du Locle positionnée comme un centre régional. On travaille en ville, mais on habite volontiers à l'extérieur. Toutes les villes sont confrontées à ce problème.

Il s'agit de mener une politique globalement attractive (logements, loisirs, sports, commerces, culture) qui incite les gens à choisir la ville comme lieu de résidence. La ville dispose des infrastructures qui permettent d'accueillir plus de 40000 habitants.

Nous devons dans ce contexte cesser d'affirmer que nous sommes périphériques. Notre position au cœur de l'arc jurassien est un atout important.

Nous devons assumer cette position centrale et le rôle qui en découle. Dans ce contexte géographique, il est aussi indispensable de montrer qu'il est possible de bien vivre en altitude et avec la neige dans la ville, sans que cela soit un handicap et de relever la performance que son déblaiement constitue tout en jouant sur le côté attractif d'une « ville blanche ».

Démographie

La structure de la population a évolué défavorablement ces dernières années. La structure démographique montre un vieillissement préoccupant. La population stagnait en l'an 2000 alors que nous étions dans une phase de haute conjoncture.

La non qualification professionnelle s'est accentuée. Les jeunes quittent souvent la région après avoir terminé leur formation parce qu'ils n'ont pas trouvé une activité correspondant à leurs aspirations ou parce qu'ils désirent aller se perfectionner en d'autres lieux. Ce dernier phénomène n'a rien d'inquiétant – il est même positif - si les personnes concernées reviennent dans la région après avoir fait leurs armes ailleurs en Suisse ou dans le monde. La filière de formation semble jouer un rôle dans ces départs hors de nos murs. Les jeunes ayant passé par un apprentissage sont plus fidèles à la région que ceux qui ont acquis une maturité académique ou un titre universitaire.

Dans ce contexte, il est important de rappeler que l'immigration joue un rôle important. Elle ne permet certes pas, d'inverser la tendance, mais d'éviter un vieillissement encore plus grand de la population. En outre, les jeunes travailleurs, en particulier immigrés, qui pourraient s'établir dans la région joueraient le même rôle positif sur la pyramide des âges.

Transports

Les transports publics ne desservent pas la région de manière optimale. Dans les transports par le train, l'état du matériel roulant rebute plus d'une personne qui désire se rendre dans les Montagnes neuchâteloises. Le rebroussement de Chambrelieu devrait être évité bien que le problème qu'il pose soit peut-être plus psychologique que réel. Mais le métro doit rester un objectif à moyen terme qu'il ne faut pas lâcher. Dans ce domaine, il ne faut pas craindre les prises de position novatrices, par exemple l'idée de reconstruire une gare au Crêt-du-Loche.

La réflexion sur les transports par le train ne doit pas se confiner aux deux villes des Montagnes neuchâteloises, mais doit viser l'intégration des Franches-Montagnes, de la Vallée des Ponts, de la France.

L'aéroport des Eplatures est un atout pour la région. Son importance n'est pas que régionale, elle est cantonale, voire nationale. La cinquième étape de l'agrandissement va se réaliser. Sa situation ne permettra plus de procéder à d'autres mesures d'amélioration en longueur, limité qu'il est à l'est par Jumbo et à l'ouest par Mary Kay. Sa piste de 1200 mètres permet à des avions pouvant comporter jusqu'à 50 places de se poser et de décoller même par temps de pluie.

La H20 devrait décloisonner la région et ouvrir un passage plus facile vers la France et favoriser les échanges économiques et culturels avec nos voisins.

Habitat et urbanisme

Des actions volontaristes doivent être entreprises pour attirer les nouveaux travailleurs dans notre ville tout en sachant qu'il est illusoire que les gens changent d'un jour à l'autre de localité pour y vivre. Par exemple, lorsqu'un service cantonal se déplace dans le Haut du canton, les nouveaux arrivants ne s'établissent pas nécessairement ici. Le choix de s'établir ici s'effectue parfois après plusieurs années seulement dans la mesure où parcourir quelques kilomètres pour se rendre à son travail n'est plus véritablement un obstacle aujourd'hui.

La publicité que la commune peut entreprendre afin d'attirer de nouveaux habitants n'est pas perçue de manière positive par les autres communes du canton. Il s'agit de ménager les susceptibilités. Ce type de démarche passe mieux lorsqu'il est entrepris par le secteur privé.

Une procédure d'accueil devrait être mise en place lorsque de nouveaux habitants arrivent en ville en leur envoyant des listes contenant des adresses de crèches, gérances, restaurants, etc..

L'aménagement de la place du marché et la zone piétonne doivent occuper une place importante dans la réflexion sur la mobilité et la conviviabilité en ville. En outre le type d'habitats disponibles devrait être élargi en fonction de la demandes des nouveaux arrivants. Des actions, tels que des concours organisés auprès de la population sur le développement de certains quartiers, favoriseraient la revalorisation du bâti. L'avis de la population est important. Le fait d'être partie prenante d'un projet permet de mieux en comprendre les enjeux et ainsi de défendre et de mettre en œuvre des options intéressantes.

L'organisation de forums dans lesquels les citoyens sont associés aux décisions ouvrent le débat à toutes les tendances, la parole étant donnée à tous ceux qui le souhaitent..

Il ne faut pas craindre d'avancer rapidement dans la réflexion concernant le plan général des transports. Des décisions doivent être prises sans tarder. Même si le problème est délicat, il est important de décider. Bien que cela soit souhaitable, il est rarement possible de faire l'unanimité sur des questions de ce type où chacun veut défendre une situation particulière, qu'il soit automobiliste, piéton ou commerçant .

Culture et sport

Les manifestations culturelles se déroulant en ville ne sont pas assez mises en évidence dans la ville elle-même. Des panneaux placés notamment à l'entrée de la localité animeraient ces zones et provoqueraient chez certains automobilistes le désir de s'arrêter plus longtemps dans la ville et de visiter une de nos institutions culturelles.

Si nous n'avons pas la possibilité de rivaliser avec les grands centres, nous avons les moyens de défendre une politique culturelle propre à notre région. La France voisine et les cantons proches sont un bassin de population intéressant.

En outre, les activités culturelles sont aussi destinées aux personnes de la ville. Il nous faut travailler en premier lieu pour les gens d'ici. Dans la mesure où nous développons des projets intéressants, le bouche à oreilles fonctionnera et des gens d'ailleurs viendront voir ce qui se passe chez nous.

Social et santé

La prise en compte des situations socialement difficiles est un devoir pour une collectivité publique. Dans ce domaine notre ville est bien engagée. La solidarité a toujours été un élément défendu et promu dans notre région.

La structure démographique est préoccupante. De ce fait il est primordial de s'intéresser aux personnes susceptibles d'inverser la tendance: les familles suisses et étrangères.

Une action sociale en faveur des familles peut avoir des conséquences positives sur le plan démographique. Un accueil plus étendu et amélioré des enfants dans nos institutions est un moyen de favoriser l'installation de familles en ville.

Le maintien d'un centre hospitalier de compétence de niveau cantonal est très important car il permet de conserver un éventail important de professions de la santé et de maintenir une grande quantité d'emplois.

2.2 Audition d'acteurs du monde économique et social

Trois séances ont été consacrées à ces auditions. Huit personnes ont répondu à l'invitation de la commission. Il s'agit de: MM. Stauffer (Ismeca), Chave (Precinox), Kernén (secrétaire de l'association industrielle et patronale), Grassi (chef du service économique cantonal), Fatton (délégué à la promotion économique endogène), Bernouilli (directeur de la Chambre du commerce neuchâteloise), Crameri (SIB) et Bernet (FTMH).

Les intervenants ont été interrogés séparément par la commission. Il n'y a donc pas eu de débats entre eux. Une liste de questions leur a été soumise avant leur audition. Sur certains sujets leurs réponses ont fait l'unanimité alors que sur d'autres thèmes les avis se sont avérés très contrastés. Les avis exprimés ont été regroupés par thème dans les lignes qui suivent.

Ces thèmes ont déjà été traités dans le chapitre précédent. Cependant, le regard des personnes interrogées, impliquées dans la vie économique régionale mérite notre attention. En effet, elles confirment que notre région a des atouts et qu'il est important de les utiliser et de les mettre en valeur.

Développement et création d'entreprises dans la région

Les intervenants sont unanimes pour dire que les atouts de la région sont multiples. Nous y possédons un savoir-faire, une population « travailleuse, opiniâtre et fidèle ». L'instruction générale dispensée dans la région tant au niveau technique que commerciale est bonne. La vie culturelle est de qualité et l'offre intéressante.

Il existe dans cette région « un capital socialisant, une notion d'équité qui n'existe nulle part ailleurs. On est loin de la notion de profit à court terme. Il est possible de partager avec l'employé » nous dira un industriel qui est venu s'établir dans les Montagnes il y a une vingtaine d'années.

Cette population est prête à s'engager dans des entreprises qui assurent la pérennité et un développement durable. Nous sommes loin ici d'une vision de l'économie ayant pour seul but le rendement à court terme.

Nous disposons d'entreprises de haute technologie et sommes donc idéalement positionnés pour nous profiler auprès d'industrie en développement dans le monde entier. Notre créneau de développement doit se manifester dans des produits de haute valeur ajoutée. La micromécanique, la microtechnique, le médical, le pharmaceutique, l'aéronautique sont des domaines où nous pouvons exceller, tout en gardant à l'esprit que les critères concourant à l'implantation d'une entreprise sont parfois subjectifs.

Les sociétés de services ne sont pas assez nombreuses. Il faut créer une dynamique pour les attirer. Elles sont indispensables car elles sont moins sensibles à la conjoncture et permettent de mieux résister en cas de crise. Chacun est conscient qu'il est difficile de retenir ou d'attirer les banques et les assurances. La prospection peut se faire dans le domaine du tertiaire (sécurité, marques, brevets, fiduciaires, etc.)

Il faut créer un microclimat favorable à la création d'entreprises et à une vie économique dynamique. De bonnes choses ont déjà été faites, il s'agit de continuer avec de la conviction et du courage.

Il s'agit aussi d'offrir aux entreprises de bonnes conditions cadres pour se développer. Il est aussi indispensable d'appuyer les projets novateurs et créateurs d'emplois. L'attention et l'écoute aux personnes qui vivent ici et ont des projets est indispensable.

Il est aussi émis l'avis qu'il n'est guère judicieux de favoriser l'implantation d'entreprises qui jouent sur la fiscalité et qui quittent la région après 10 ans sans état d'âme. Il est indispensable de penser sur le long terme et le durable.

Relations entre ville et entreprises

Toutes les personnes auditionnées considèrent que les relations entre la ville et les entreprises sont bonnes. La ville est présente et prête une oreille attentive aux soucis des entreprises contrairement aux banques et à la promotion économique cantonale qui auraient tendance à ne se préoccuper que des projets prestigieux alors que ce sont en premier lieu les gens d'ici (et surtout les PME) qui peuvent assurer l'avenir de notre région.

Les liens entre les entreprises sont à renforcer. Leurs problèmes sont souvent communs. Il est important de provoquer des occasions de rencontres entre responsables de diverses entreprises. Toute une culture est à créer à ce niveau. L'autre entreprise n'est pas seulement un concurrent, mais aussi un partenaire avec qui il est possible d'échanger des informations et collaborer parfois !

Pépinière d'entreprises

La maison de l'entrepreneuriat évoquée dans le rapport de l'RER ne fait pas l'unanimité. Elle est même très controversée. Les uns la considèrent comme indispensable, les autres y voient « un machin » supplémentaire. A ce propos, les intervenants externes ne voient pas de différences significatives entre une maison de l'entrepreneuriat et la pépinière d'entreprises qui vient d'être créée.

La pépinière d'entreprises est cependant défendue comme étant un excellent outil par la plupart des intervenants. Son concept est simple et pratique: un lieu, des bureaux, une infrastructure, un secrétariat trilingue. Elle est ouverte à n'importe quel type d'entreprise.

Une telle maison ne suffit pas et n'est pas utile pour quelques-uns si les entreprises ne bénéficient pas de conditions cadres. Il s'agit de mettre l'accent sur la formation dans nos écoles et de créer une collaboration plus étroite entre écoles et entreprises en améliorant l'image qu'elles ont l'une de l'autre.

Dans le même ordre d'idée la maison du design et des métiers d'art ainsi que la vitrine pour les designers et les artisans ne subjuguent pas tous nos interlocuteurs. Ils y voient un moyen de promotion pour la région dont l'impact serait minime. Aux yeux de quelques intervenants ce genre d'entreprises ne doit pas être surestimé.

Disparités économiques entre le Haut et le Bas du canton

Le Haut du canton souffre d'un déficit d'image. Le Bas du canton a parfois les mêmes handicaps, mais ils sont plus marqués dans le Haut. Cette faiblesse « géographique » doit être compensée par des actions du type de la maison du design, une fiscalité attractive par exemple. Il existe aussi dans cette région une culture industrielle comme nulle part ailleurs, un aéroport important, une main-d'œuvre frontalière, du terrain à des prix concurrentiels. Ce sont des atouts. Il faut oser valoriser ces atouts en étant créatif et en osant faire tout ce que ne font pas les autres.

Ces atouts ne sont pas toujours économiques. Il s'agit de jouer sur l'instrument fiscal, les horaires scolaires, etc., de créer une école internationale pour attirer les cadres, de favoriser le travail des couples.

A titre d'exemple, le Haut dispose d'atouts dans les relations transfrontalières. Il existe au Locle un centre de compétence dans la logistique et le dédouanement des marchandises. Il est souvent ignoré. Il pourrait être développé en collaboration avec toute la communauté économique pour devenir un fer de lance dans les relations avec la Franche Comté et même au-delà. Voilà dix ans que cette entreprise a été mise sous port franc. Tous les produits du Groupe Swatch et d'entreprises de prestige passent par elle.

Les voies de communication vers le Haut doivent encore être améliorées. Les députés du haut du canton sont les meilleurs relais pour faire des propositions afin de rétablir l'équilibre.

Parmi les divergences, on peut citer que les uns sont prêts à soutenir de grand projets et d'autres des projets à dimension humaine.

Le marché du travail n'est pas asséché dans le Haut du canton. Il est ainsi facile de trouver de la main-d'œuvre, ceci souvent aux dépens de la rémunération. Les entreprises de la construction du Haut du canton travaillent souvent dans le Bas car les chantiers ne sont pas assez nombreux dans le Haut.

Syndicats et entreprises

Les contacts ne sont pas toujours faciles à nouer avec les nouveaux arrivants. Ces derniers sont parfois surpris de devoir dialoguer avec les syndicats. Les CCT font peur, mais elles ont fait leurs preuves. Une entreprise forte qui travaille avec un syndicat fort est un atout pour le développement de l'entreprise et pour les travailleurs. La négociation d'une CCT est toujours une étape difficile. Mais dès que la CCT est signée, l'entreprise bénéficie de paix et travaille plusieurs années sans problème. Les syndicats préfèrent rencontrer les entreprises avant les conflits afin de mettre en place les structures nécessaires à la collaboration.

2.3 Etablissement d'un catalogue concernant des actions à mener et des projets à réaliser

La volonté de faire preuve d'un nouveau dynamisme en faveur du développement économique, social et culturel dans notre Ville et notre région ne saurait s'en tenir à l'affirmation d'objectifs généraux.

La Commission a donc souhaité établir un catalogue d'objectifs concrets à réaliser.

Celui-ci a été élaboré à partir des discussions tenues lors des séances de la commission. Il a été épuré au fil des discussions et complété à l'aide d'une liste complémentaire de suggestions faites par le Conseil communal.

Le catalogue établi a un rôle prospectif. Il ne tient nullement compte de contraintes budgétaires. Il appartiendra au Conseil communal – avec l'appui du Conseil général – de fixer les priorités et d'effectuer des choix en fonction de l'urgence et de l'opportunité de mettre en œuvre certaines mesures tout en ne négligeant pas, cette fois-ci, les contraintes budgétaires. Il devra garder à l'esprit que ce qui a un coût aujourd'hui peut être générateur de gains à l'avenir.

Les objectifs concrets que les commissions « IRER » et « Prospective » réunies ont jugés communs aux deux villes figurent dans le « Rapport commun ».

Le catalogue qui suit complète donc celui du rapport commun par des propositions intéressants plus spécifiquement la Ville de La Chaux-de-Fonds.

* * *

**Catalogue des propositions de la commission prospective
concernant des actions à mener ou des projets à réaliser**
(Complément au catalogue commun à La Chaux-de-Fonds et au Locle)

I. Relations avec les entreprises

a) Elargissement de l'action économique:

1 à 6: cf. rapport commun

7. Valoriser la création d'entreprises endogènes.
8. Favoriser l'accueil des gens « venant des 4 coins du monde » au niveau de l'hôtellerie, de la restauration et des possibilités de rencontres entre personnes d'une même culture (par exemple: mesures incitatives pour valoriser le secteur hôtelier, création d'un forum de l'hôtellerie, cartes de menu en anglais et autres langues).

b) Instruments à mettre à la disposition des entreprises notamment:

1 à 4: cf. rapport commun

5. Création d'un service d'information « économie et entreprises ».
6. Renforcement du soutien et des relations avec Genilem et la Pépinière d'entreprises.
7. Création d'une maison du design et des métiers d'art.
8. Création d'une vitrine pour les designers et les artisans.
9. Création d'une école internationale utile tout particulièrement pour les cadres et leurs familles.
10. Constitution de réserves de terrains et de locaux industriels pour les mettre à disposition des entreprises.
11. Développement d'un lien, par des contacts personnalisés, entre les sociétés de recrutement de personnel qualifié de tout le pays et les entreprises sises à La Chaux-de-Fonds.

c) Collaboration avec la promotion économique cantonale

1 à 7: cf. rapport commun

* * *

II. Relations avec les habitants (actuels et potentiels) et les associations

a) Au niveau de la culture:

1 à 3: cf. rapport commun

4. Valoriser l'image liée à Le Corbusier, Blaise Cendrars, Chevrolet, l'Art nouveau, etc.
5. Soutenir les institutions, les manifestations et les actions qui participent au rayonnement de la Ville à l'extérieur.
6. Faire connaître nos musées et lieux de spectacles, notamment par le biais d'une collaboration « écoles et agents culturels » plus étroite.
7. Organiser de grands événements, si possible périodiques (par exemple le projet triennal développé au niveau du Lycée dans le cadre des Rencontres de décembre).
8. « Créer l'événement ».
9. Créer des animations en plein air (par exemple cinéma, mega pique-nique communal, passage à l'An nouveau, etc.)
10. Soutenir et développer le festival de théâtre et de musique de rues de la Plage des Six-Pompes.
11. Intensifier les synergies entre les musées (création d'une liaison physique entre le MIH, le MBA et le MH; régies, cafétérias et heures d'ouverture communes des musées, etc.).
12. Intensifier la collaboration entre le MIH, l'Institut l'Homme et le Temps et l'Université.
13. Créer un pôle scientifique, pédagogique et touristique par le transfert du MHN à l'Ancien Stand.
14. Réorganiser et agrandir les locaux de la BV, de la BJ et des Fonds spéciaux.

b) Au niveau du social et de la santé:

1 à 2: cf. rapport commun

3. Renforcer les crèches, l'accueil de la petite enfance et de l'enfance, y compris pour les repas.
4. Favoriser l'intégration des communautés d'immigrés et les échanges avec celles-ci (en particulier à l'école, dans un Forum consultatif, etc.).
5. Créer un Centre de santé.
6. Créer un guichet d'information sociale aux Services sociaux.

c) Au niveau de l'environnement et de l'énergie:

1 à 3: cf. rapport commun

4. Optimiser la valorisation de l'énergie indigène renouvelable produite à partir des déchets et du bois.

d) Au niveau du tourisme et du commerce local:

1 à 5: cf. rapport commun

6. Promouvoir l'amélioration et la diversification de l'offre hôtelière et para-hôtelière, en particulier pour les familles.
7. Inciter le commerce local à dynamiser la vie commerciale (par exemple soutien plus important aux actions de l'association « Vivre La Chaux-de-Fonds »).

e) Au niveau des transports et des liaisons:

1 à 10: cf. rapport commun

f) Au niveau du sport:

1: cf. rapport commun

2. Mettre des infrastructures à disposition des clubs en échange de prestations offertes par les membres des clubs à la Ville.

g) Au niveau de l'intérêt pour la chose publique et le bien commun:

1: cf. rapport commun

2. Améliorer l'information par l'autorité politique concernant les activités et projets de la Ville.
3. Moderniser les moyens de gestion des Services publics (ressources humaines, gestion financières, informatique, etc.).
4. Renforcer la visibilité et les compétences d'Infocité.

h) Au niveau de l'amélioration de l'attractivité:

1 à 4: cf. rapport commun

5. Améliorer l'accueil des nouveaux habitants (par exemple apéritifs d'accueil; remise d'un dossier comportant notamment la liste des crèches, des associations culturelles et des clubs sportifs, des services communaux, des fêtes en Ville, etc.; éventuellement faire appel à la population pour organiser un service d'accueil ou de parrainage des nouveaux arrivants).
6. Développer l'image de La Chaux-de-Fonds comme Centre Le Corbusier en collaboration avec l'association Maison Blanche, la bibliothèque de la Ville, les musées, l'Ecole d'art, etc.
7. Présenter une demande à l'Unesco en vue de l'inscription de la Ville au patrimoine de l'Humanité.
8. Favoriser le développement des manifestations ou événements contribuant largement au rayonnement de la Ville (notamment le marché de Noël, la Méga-Bike, la Méga-Micro, le Meeting international d'athlétisme, le Tournoi de street-hockey, le Louis-Chevrolet Event, la Braderie, la Fête de Mai).
9. Développer l'information par panneaux et affichages divers concernant les activités culturelles, sportives, associatives, les foires, les congrès, etc.
10. Prendre en compte la fiscalité comme un des éléments d'attractivité.

i) Au niveau de l'incitation des jeunes à vivre dans l'agglomération La Chaux-de-Fonds-Le Locle:

1. Construire une « cité universitaire » (ou une maison avec des studios et un restaurant) pour les élèves de la HEP et des autres écoles supérieures.

j) Au niveau de la formation:

1. Prendre notamment en considération, lors d'engagements, la volonté des candidats de promouvoir la Ville et la région.
2. Favoriser les échanges entre les entreprises et les écoles, en particulier les écoles supérieures.

k) Au niveau de l'urbanisme et de la convivialité urbaine:

1. Réaliser rapidement un plan des transports (en particulier: a) créer au plus vite une véritable zone piétonne, de nouvelles zones à 30 km/h, des itinéraires cyclables, b) repenser l'utilisation du Pod sur le tronçon Grande Fontaine – Gare c) réaménager certaines places).
2. Inciter les propriétaires à restaurer leurs immeubles ou à entreprendre d'autres actions contribuant à l'embellissement de la Ville.
3. Soutenir la mise en valeur de notre patrimoine historique et artistique
4. Développer les espaces verts publics et privés (en particulier: parcs publics, espaces verts dans la ville ancienne notamment, valorisation du site naturel des Eplatures (assainissement, nouvel étang, sentier nature), valorisation du rôle des arbres, développement du rôle des jardins privés, etc.)
5. Développer les espaces de jeux et de loisirs (notamment dans le quartier de la Sombaille; utilisation des cours d'école en dehors des horaires scolaires, installation d'un skate-park, couverture de places publiques).
6. Valoriser la vie en Ville avec la neige (qualité du déneigement, loisirs, circulation, commerces, « Imagineige », rues réservées aux enfants, etc.).

l) Au niveau de l'habitat indispensable:

1. Elargir les genres d'habitats disponibles (appartements bon marchés mais aussi appartements plus luxueux et à grande capacité, ainsi que villas).
2. Soutenir FORUM-GERANCE pour promouvoir l'installation de nouveaux habitants.

* * *

III. Relations entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds ainsi qu'avec la région et le canton

a) Relations entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds:

1 à 3: cf. le rapport commun

b) Relations avec la région:

1 à 4: cf. le rapport commun

c) Relations avec l'Etat de Neuchâtel:

1 à 7: cf. le rapport commun

8. Réaliser un partenariat avec l'Etat pour la prise en charge des frais de fonctionnement du MIH, voire la cantonalisation de celui-ci.

* * *

2.4 Relations entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds

Durant les débats de la commission, ces relations ont été évoquées à plus d'une reprise. Il a été constaté que la commission intercommunale ne jouait plus son rôle et qu'il fallait réactiver ses objectifs et son fonctionnement.

Cependant, il faut noter que les contacts informels entre les conseillers communaux des deux villes sont au moins hebdomadaires, voire même quotidien lorsqu'il s'agit de traiter des dossiers urgents.

Aux yeux de quelques-uns des membres de la commission, la fusion serait plus facile à envisager pour les Chaux-de-Fonniers car nos possibilités d'absorber les coûts sont meilleures que celles du Locle.

Le problème du rapprochement, de la collaboration ou de la fusion avec la ville voisine a été discuté à plus d'une reprise. Dans un premier temps, il serait important de faire un inventaire des avantages et des inconvénients de tout rapprochement ou fusion.

Nos collègues du Locle ont participé aux séances durant lesquelles nous avons auditionné des personnes extérieures à la commission. Lors de la séance du 21 novembre 2001 il a été convenu que les deux commissions élaboreraient chacune un rapport dans lequel une partie serait commune.

Le rapport commun aux deux villes apporte plus de précisions quant aux travaux réalisés en commun et aux objectifs que les commissions se sont donnés.

Conclusion

Le présent rapport (dont les propositions s'inscrivent d'ailleurs dans la perspective de l'Agenda 21) n'est pas exhaustif: il ne retrace pas toutes les discussions qui ont eu lieu au sein de la commission. Il se veut un complément du catalogue de propositions. Il met en évidence certaines constatations et analyses qui ont été faites concernant notre ville et notre région. Ces remarques sont susceptibles de mieux éclairer le contenu du catalogue et d'indiquer pourquoi certaines suggestions ont été faites.

Il nous a paru important de mettre en évidence une partie des réponses des acteurs de la vie économique et sociale car ces réponses nous montrent que l'image que nous avons de nous-mêmes est parfois trop pessimiste. Si les personnes rencontrées n'ont pas manqué de mettre en évidence certaines faiblesses, elles sont convaincues que nous avons des atouts importants dans notre jeu.

Ces personnes ont également manifesté, pour certaines, le plaisir qu'elles ont à travailler dans cette région. Et toutes ont montré le souci qu'elles ont du développement de celle-ci. A travers des approches différentes, il a été démontré que des volontés de maintenir et développer notre région existent.

Et celles-ci ne représentent qu'une infime partie des personnes qui sont impliquées dans la vie de la ville.

Le souci de l'avenir n'est pas l'apanage des politiques. Il existe notamment aussi chez les citoyens qui se sont constitués en association sportives et culturelles organisant des manifestations dans notre cité. Des mouvements citoyens tels que celui des Rencontres de décembre sont aussi une manifestation du dynamisme qui existe dans la région.

Dans ces travaux le Conseil communal ne devra pas négliger de prendre en compte toute cette mouvance citoyenne qui est prête à imaginer et à faire beaucoup pour la région en collaboration avec les autorités.

La liste des propositions figurant dans le catalogue est très large. Il est évident que toutes les mesures ne pourront pas être appliquées dans l'immédiat.

Il appartient maintenant au Conseil communal (dans certains cas en collaboration avec le Conseil communal du Locle) – avec l'appui du Conseil général – de tout mettre en œuvre pour que ces propositions ne restent pas à l'état de vœux pieux. Le Conseil communal devra aussi fixer des priorités dans le choix des projets à mener tout en se souvenant qu'il ne doit pas nécessairement être l'entrepreneur, mais le catalyseur ou l'incitateur auprès des entreprises ou des organisations concernées.

En outre, il sera important de tout entreprendre auprès du Conseil d'Etat afin que les dépenses liées au budget cantonal rétablissent l'équilibre dans les investissements consentis dans le Haut et le Bas du canton.

La commission prospective souhaite vivement que le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds approuve massivement le présent rapport et le catalogue précité afin que notre Ville dispose ainsi d'un projet prospectif fort et dynamique.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité par la commission prospective dans sa séance du 23 avril 2002.

Au nom de la commission,
le rapporteur:
Philippe Lagger.